

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du Tarn

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PUYGOUZON

Séance du 13 avril 2026

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 27.

En exercice : 27.

L'an deux mille vingt-six et le treize avril à vingt heures,

le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUFOUR Thierry, Maire.

Qui ont pris part à la délibération : 27.

Date de la convocation : 03/04/2026

Présents : M. DUFOUR Thierry, MME BOUSQUET Audrey (Procuration de MME LAGHZAOUI Nawal), M. HEIM Philippe, M. BENSETTI Nawel, M. MÉDALLE Henri, M. DUPUIS Alain, M. BARTHE-DELANOË Anne-Marie, M. LAHAYE Guillaume, M. JOUANY Claude, M. ROUSSEAU Lionel, MME VERGNES Brigitte, M. TROUCHES Michel, M. CHABRIDON Olivier, MME PECCOLO Anabelle, MME TEIXEIRA FERNANDES Sylvie, M. COSQUER Cyril, MME BLANCO LIQUIÈRE Caroline, M. JUNIOT LEVY Yoann, MME AILLOS Hélène, MME DAMOISON-MONTEILS Céline, M. CUPOLI Michel, M. GOUTY Michel (Procuration de M. COQUELET Christophe), MME MENOUMIEL Josiane, MME NOUVEL Nathalie, MME LAROCHELLE Muriel.

Date d'affichage : 03/04/2026

Absents excusés : MME LAGHZAOUI Nawal (Procuration à MME BOUSQUET Audrey), M. COQUELET Christophe (Procuration à M. GOUTY Michel).

Secrétaire : M. TROUCHES Michel.

N° DEL2026-37 : Subvention à l'association Familles Rurales de Puygouzon.

L'association « Familles Rurales de Puygouzon », dont le siège est La Cayrié à Puygouzon, est une structure qui gère différentes actions en faveur de l'enfance et de la jeunesse à savoir le Centre de Loisirs « Le Diabolo » qui anime les temps de vacances, l'Accueil de Loisirs Associé à l'École (ALAE) qui organise l'animation périscolaire et l'Action Des Jeunes (A.D.J.) destinée aux adolescents de 10 à 14 ans.

Cette association est gérée par des parents bénévoles et emploie des animateurs mais également des agents communaux qui sont mis à disposition.

La commune s'est engagée à leur verser une subvention dédiée au règlement de ces mises à disposition. Elles sont évaluées à hauteur de 56 000€ par an et en cas de dépassement, l'ajustement est délibéré en année N+1.

Compte-tenu de la facturation des agents communaux mis à disposition à hauteur de 61 239,63€ sur l'année 2025, l'association Familles Rurales de Puygouzon sollicite auprès de la commune une subvention de 5 240€ pour compléter les 56 000€ alloués en 2025.

- **Vu** la demande et compte-tenu de l'intérêt de l'association pour l'accueil et l'animation auprès des jeunes sur la commune,

Entendu le présent exposé, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **ACCORDE** à l'association "Familles Rurales de Puygouzon" une subvention de 5 240 euros pour permettre d'assumer l'augmentation des charges salariales. Cette dépense sera imputée au chapitre 065 – article 65748 – fonction 020
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer toutes pièces nécessaires.

Le secrétaire de séance

Michel TROUCHES



Le Maire

Thierry DUFOUR

